

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.170

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MELLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'AIRE DE CARENAGE AU PORT DE ROYAN
APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Dans la perspective d'une meilleure exploitation de l'espace portuaire, la Ville de ROYAN envisage de procéder à l'aménagement de l'aire de carénage située à l'extrémité du Quai de Gosport.

Le projet comporte deux types de travaux :

- 1 - La construction d'un quai vertical au droit de l'ancienne cale de mise à l'eau.
- 2 - L'aménagement de l'aire de carénage pour satisfaire aux exigences de la loi sur l'eau avec la mise en place d'une unité de traitement des eaux superficielles.

Par décision n° 02.249 en date du 05 août 2002, la maîtrise d'oeuvre des travaux a été confiée au Cabinet Espaces et Réseaux Ingénierie représenté par Monsieur Gérard MARTIN.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée le 20 septembre 2002, la date limite de réception des offres étant fixée au 30 octobre 2002.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 05 novembre 2002 puis le 07 novembre 2002 et a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1 - Génie Civil
Entreprise G.T.M. - 17137 L'HOUMEAU
pour un montant de 468.961,17 Euros TTC

Option n° 1 - Réparation du Musoir
Entreprise G.T.M. - 17137 L'HOUMEAU
pour un montant de 83.467,05 Euros TTC

Lot n° 2 - V.R.D.
Entreprise D.T.T.P. 17570 LES MATHES
pour un montant de 181.131,69 Euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par le Cabinet "Espaces et Réseaux Ingénierie",
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 09 octobre 2002
- VU le choix de la Commission d'appel d'Offres en date des 5 et 7 novembre 2002
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour "l'aménagement de l'aire de carénage au port de ROYAN", conformément aux articles 33 ainsi que 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :

Lot n° 1 - Génie Civil
Entreprise G.T.M. - 17137 L'HOUMEAU
pour un montant de 468.961,17 Euros TTC

Option n° 1 - Réparation du Musoir
Entreprise G.T.M. - 17137 L'HOUMEAU
pour un montant de 83.467,05 Euros TTC

Lot n° 2 - V.R.D.
Entreprise D.T.T.P. 17570 LES MATHES
pour un montant de 181.131,69 Euros TTC

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 décembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS